

## Décision modificative n°2 pour l' exercice 2012

Cette proposition de DM2 a pour principal objectif d'inscrire les ajustements de crédits nécessaires suite aux décisions prises lors des dernières réunions des instances de l'Etablissement. Les dépenses correspondantes sont financées par le redéploiement de crédits et/ou par l'inscription des financements correspondants.

**Cette DM2 (aux budgets principal et annexe) n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.**

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses concernés par la présente proposition de DM2 s'articule autour des principaux volets suivants :

- Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest (budget annexe)
- Prévention et réduction du risque inondation
- Stimulation de la Recherche/Données/Inform@tion (+ valorisation du patrimoine)
- Aménagement et gestion des eaux
- Fonctionnement administratif de l'Etablissement

### Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	BP 2012	BS 2012	DM2
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	2 431 657	269 703	275 367(**)
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	2 102 204	164 069	11 554(**)
Gestion des crues et des étiages, modernisation	672 094	91 142	0(**)
Démarche en vue de la modification des règlements d'eau	0	0	0
Gestion administrative de la redevance	74 424	0	91 974
Dépenses imprévues de fonctionnement	0	186 946	-99 740
<b>Exploitation des ouvrages</b>	<b>5 280 379</b>	<b>1 611 860 (*)</b>	<b>279 155</b>

(\*) Ce montant intègre également la provision semi-budgétaire pour l'acquisition de locaux, à hauteur de 900 000 €. Etant rappelé, ainsi que cela a été précisé au BS 2012, que « cette somme a été provisionnée sur les seuls reliquats de contributions et ressources liées, antérieures à la perception de la redevance ».

(\*\*) Il est à préciser, par rapport aux éléments figurant sur la maquette budgétaire, qu'un montant total de 2 966 511,81 € a été déduit sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » des différentes actions ci-dessus afin de procéder à l'affectation de résultat sur le compte 1068 « autres réserves » conformément à la délibération du Comité syndical du 23 mars 2012.

### **Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac**

L'inscription de 275 367 € correspond à :

- 267 601 € de régularisation d'écritures comptables liées aux déclarations de TVA collectée et déductible effectuées sur l'usine de pompage/turbinage de Naussac au cours du 4ème trimestre 2011. Cette régularisation fait suite à une erreur technique dans le paramétrage de la TVA du logiciel financier, qui a été rectifiée depuis (montant inscrit en dépenses et recettes et donc neutre budgétairement),

- 7 766 € d'ajustement des crédits de l'assurance dommage aux biens par redéploiement de crédits du chapitre 022 « dépenses imprévues ».

Par ailleurs, il est à préciser une réimputation de crédits de 110 000 € du chapitre 011 « charges à caractères générales » vers le chapitre 21 « immobilisations corporelles » (groupe de pompage turbinage et cellules électriques SEPAM).

### Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest

L'inscription de 11 554 € correspond à la tranche conditionnelle du marché 2012BA02 relatif aux travaux de remplacement des menuiseries de la tour de commande du barrage. Cette dépense est financée par l'inscription d'une recette du même montant correspondant au remboursement d'EDF qui partage l'utilisation du bâtiment avec l'Etablissement. .

### Gestion administrative de la redevance

L'inscription de 91 974 €, financée par redéploiement de crédits du chapitre 022 « dépenses imprévues », correspond à :

- 91 295 € de crédits d'annulations de titres sur exercices antérieurs, suite à une erreur dans les données transmises par l'Agence de l'Eau à l'Etablissement sur les volumes prélevés par les communes de Tours et de Montlouis-sur-Loire,
- 543 € de crédits d'annulations de titres sur exercices antérieurs en raison de cessations d'activités,
- 136 € de créances admises en non-valeur (créances irrécouvrables).

### Prévention et réduction du risque inondation

	BP 2012	BS 2012	DM2 2012
Animation de la plateforme Inondations	62 010	0	0
Appui technique PCS, DICRIM et repères de crues	107 350	64 100	0
Démarche RVI (création d'un environnement favorable)	90 000	60 000	0
Démarche RVI (réalisation de diagnostics)	1 500 000	0	0
Démarche RVI (mesures effectives)	287 500	616 410	0
Démarche RVI ( <i>Task force</i> temporaire)	250 400	24 023	0
Initiative commune PCA des collectivités	0	200 565	306 000
Appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	0	200 000	0
Mission en Loire Moyenne	129 746	0	0
Programmes de restauration du lit et de renforcement des levées en Région Centre	1 702 895	0	0
PCS Région Centre	37 130	34 275	0
Etude de Vals dans les Départements du Cher et de la Nièvre	0	38 922	0
Mission sur le Bassin de la Maine	77 080	0	0
Etude Bassin du Loir (*)	0	0	0
<b>Prévention des inondations et réduction des risques</b>	<b>4 244 111</b>	<b>1 238 295</b>	<b>306 000</b>

(\*) L'étude Bassin du Loir ne présente ici aucun budget puisque les crédits nécessaires à l'exercice 2012 ont été engagés en 2011 et ont été constatés dans les restes à réaliser lors du budget supplémentaire.

### **Initiative commune PCA des collectivités**

Il s'agit d'inscrire une partie des financements qui ont été demandés auprès de l'Europe (FEDER), afin de financer notamment le marché alloti s'y rapportant. Il est envisagé que le solde des crédits au titre du FEDER à hauteur de 94 470 € soit proposé pour inscription au budget de l'exercice 2013.

### **Stimulation de la Recherche/Données/Inform@tion (+ Valorisation du Patrimoine)**

L'ensemble des crédits, pour les actions de stimulation de la recherche/données/information (+valorisation du patrimoine), a été prévu lors du budget principal et du budget supplémentaire.

### **Aménagement et gestion des eaux**

	BP 2012	BS 2012	DM2
Appui et participation à la restauration des espèces de poissons migrateurs	623 000	0	8 569
SAGE Loir	74 573	71 027	1 428
SAGE Cher amont	59 443	335 583	700
SAGE Allier aval	68 008	90 042	1 250
SAGE Cher aval	68 562	375 646	0
SAGE Loiret	75 000	0	0
Appui et participation à la restauration des milieux naturels et de la continuité écologique	0	239 001	-1 036
<b>Aménagement et gestion des eaux</b>	<b>968 586</b>	<b>1 111 299</b>	<b>10 911</b>

### **Appui et participation à la restauration des espèces de poissons migrateurs**

Ce complément de crédits correspond à la prise en compte du passage de la TVA de 5.5 % à 7 % (introduit par la Loi de Finances rectificative, adoptée le 28 décembre 2011) dans le cadre du marché de repeuplement des saumons. Il intègre le redéploiement de crédits (1 036 €) afin d'augmenter la part d'autofinancement de l'Etablissement servant à financer la prise en compte de la TVA 7 % de l'action de repeuplement des saumons

### **SAGE Loir, Cher amont et Allier aval**

Les crédits ont pour objet le remboursement de trop perçus de subventions encaissées sur les exercices antérieurs.

### **Fonctionnement administratif de l'Etablissement**

	BP 2012	BS 2012	DM 2
Fonctionnement administratif général	1 130 456	509 184	1 132 822
Provision semi budgétaire acquisition locaux	0	600 000	0
Budget Communication	130 000	0	0
<b>Fonctionnement administratif</b>	<b>1 260 456</b>	<b>1 109 184</b>	<b>1 132 822</b>

Les crédits inscrits ci-dessus correspondent :

- la constitution d'une provision de 3 000 € pour charges exceptionnelles (intérêts moratoires, annulation/réduction de titres sur exercices antérieurs), par redéploiement du chapitre 011 « Charges à caractères générales »,
- à l'inscription d'un montant de 1 136 200 € pour le paiement du premier acompte concernant l'acquisition des locaux de l'Etablissement par reprise de la provision semi-budgétaire constituée.

A cet égard, on rappellera que le Comité syndical du 23 mars 2012 a approuvé l'acquisition, en V.E.F.R. (Vente en Etat Futur de Rénovation) d'une surface de 1084 m<sup>2</sup> de bureaux au prix de 2 256 852 € TTC et de 15 places de stationnement extérieurs à un prix total de 89 700 € TTC. L'échéancier de paiement fourni par la société Xaintrailles, auprès de qui s'effectue l'acquisition, est le suivant :

- 1 136 200 € TTC à la signature de l'acte de vente correspondant au foncier existant
- 242 070 € TTC correspondant à la mise hors d'air
- 242 070 € TTC correspondant à la mise hors d'eau
- 363 106 € TTC correspondant au cloisonnement
- 302 588 € TTC correspondant à l'achèvement
- 60 518 € TTC correspondant à la livraison

C'est au vue de cet échéancier qu'il est proposé de reprendre la provision constituée à hauteur de 1 136 200 € correspondant au 1<sup>er</sup> acompte qui sera versé lors de la signature du contrat de vente, prévue à l'été 2012.

### Patrimoine foncier de l'Etablissement

	BP 2012	BS 2012	DM 2	Alloué 2012
Site du Veudre	64 000	137 250	0 (*)	201 250
Site de Serre de la Fare	0	78 195	0 (**)	78 195
Site de Chambonchard	0	420 852	0	420 852
<b>Patrimoine foncier</b>	<b>64 000</b>	<b>636 297</b>	<b>0</b>	<b>700 297</b>

(\*) Redéploiement d'un montant de 4 934 € du compte 61521 au compte 616 de 4 934 € afin d'ajuster les crédits liés au paiement de l'assurance dommages aux biens.

(\*\*) Redéploiement d'un montant de 8 500 € du chapitre 011 au chapitre 67 afin d'inscrire les indemnités à des ayants droits suite à la purge des droits du foncier sur le site de Serre de la Fare.

**L'application des dispositions précédentes contenues dans le projet de décision modificative n°2 au budget principal et annexe pour 2012 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :**

- **approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 – budget principal**
- **approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2012 – budget annexe**
- **créance admise en non-valeur de l'exercice 2012 – budget annexe**